

Fiche 8

Les jeunes dans un monde rural qui change

Pour résumer globalement la situation des jeunes ruraux, on pourrait dire qu'on assiste à une « urbanisation de leurs conditions de vie » qui s'accompagne paradoxalement de difficultés accrues d'accès à la formation et aux services de toutes natures qui sont à portée de la plupart des jeunes urbains, mais échappent aux jeunes ruraux. Les conditions de vie des jeunes se rapprochent aussi parce que les limites entre espace rural et espace urbain ne cessent de se redéfinir ; elles deviennent très floues, notamment avec l'extension des zones « périurbaines ».

Dans cette fiche, on commencera donc par saisir les transformations accélérées de l'espace rural (A) avant d'indiquer les traits marquants des conditions de vie des jeunes qui y résident (B). Les outils descripteurs du territoire ayant eux-mêmes beaucoup évolué, une annexe est indispensable pour présenter les définitions statistiques conventionnelles utilisées pour cerner le « rural » ; beaucoup sont en effet récentes et peu familières aux non spécialistes. La réflexion sur les cadres statistiques a progressé très vite dans les deux dernières décennies pour s'adapter aux changements de la réalité territoriale, qui comporte notamment de nouveaux risques environnementaux et sociaux. Selon le zonage choisi, on peut considérer que le volume de la population « rurale » varie de un à dix...

A- Les transformations du monde rural

L'environnement (physique et humain) des jeunes ruraux a un impact déterminant sur leurs conditions de vie et sur leurs trajectoires : « *L'élaboration d'un projet professionnel s'appuie sur la connaissance concrète des métiers «possibles». Cette connaissance est intimement liée à l'environnement dans lequel évolue le jeune. Or la palette des métiers représentés (...) est assez différente en milieu rural et en milieu urbain (...).Les projets de métiers de jeunes appartenant à une même catégorie sociale diffèrent notablement selon leur lieu d'habitation. Un environnement social particulier, une offre de formation moins étendue, un marché du travail moins demandeur de qualifications, tout ceci limite à la fois les possibilités et les ambitions éducatives, et encourage à une mobilité, qui conduit à un appauvrissement de ces territoires* »¹.

1- La ville mord sur la campagne

La carte de la *typologie des campagnes françaises*, réalisée en 2011 à la demande de la DATAR², ci-dessous, décrit le territoire où résident 27 à 28 millions d'habitants hors grandes

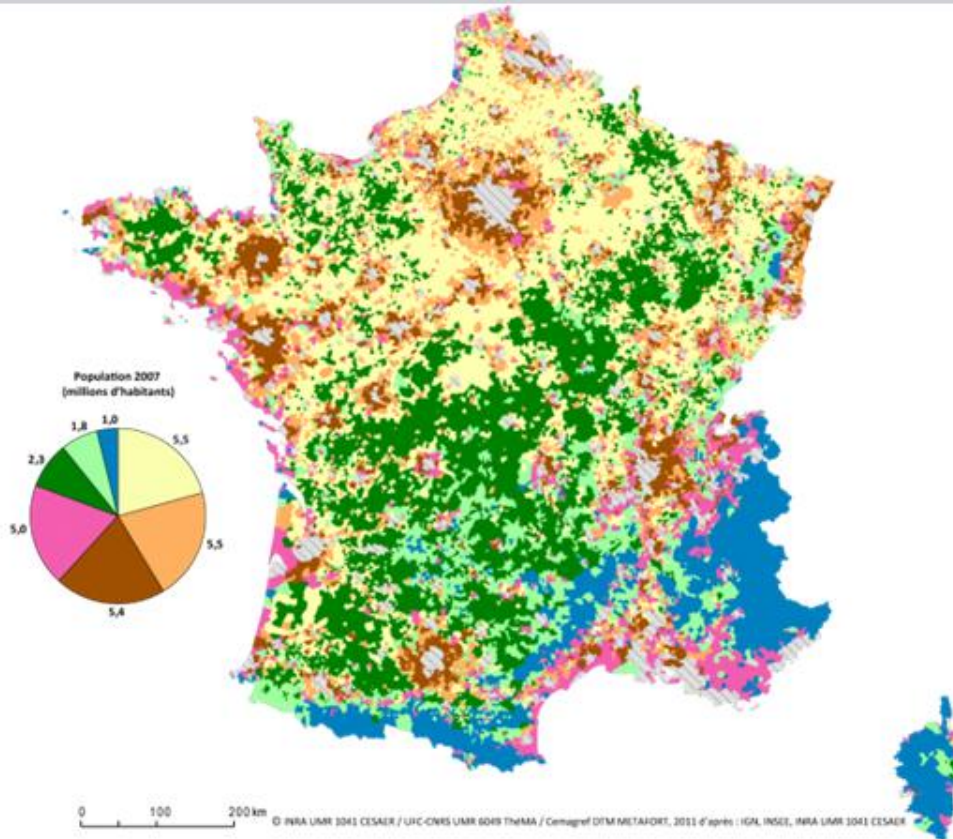
¹ CERREQ, Y. Grelet C. Vivent, « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref*, n°292, septembre 2011.

² Voir sur le site de l'*Observatoire des territoires* l'ensemble des références : indicateurs utilisés, équipes scientifiques qui ont collaboré à l'élaboration des travaux de typologie, commentaires...

(<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>)

unités urbaines. Sept catégories de territoires sont distinguées. Les dynamiques de ces territoires présentent « différents degrés de ruralité ». Les premières catégories illustrent notamment l'interpénétration progressive ville-campagne. Les définitions du rural d'aujourd'hui laissent une marge de choix à chaque utilisateur de données pour sélectionner la définition qui lui convient.


Typologie des campagnes françaises




a) Dans les « **campagnes des villes du littoral et des vallées urbanisées** » réside la part la plus importante de la population de l'ensemble des « campagnes ». Les **16 millions d'habitants** de ces zones périurbaines se répartissent à peu près également entre :


■ Des « **campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique** » (en brun sur la carte). La population, souvent qualifiée et de catégorie socioprofessionnelle (CSP) supérieure qui y réside est jeune et en situation économique favorable.


■ Des « **campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée** » (en beige sur la carte) en secondes couronnes des grandes agglomérations et couronnes des villes moyennes. Moindre coût du foncier et des locations, cadre de vie, ou même sécurité attirent toutes les CSP et tous les âges. Nombre d'actifs y travaillent loin de leur résidence. L'activité industrielle y est importante.


 Des « **campagnes densifiées du littoral et des vallées à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle³** » (en rose sur la carte) en forte croissance démographique (naturelle et migratoire). L'activité résidentielle et touristique domine mais le taux de chômage y est élevé.

b)  Dans les « **campagnes agricoles et industrielles** » (en jaune sur la carte) **5,5 millions** d'habitants sont répartis dans des zones moins denses, et subissent une influence urbaine beaucoup plus éloignée. Les activités industrielles sont prépondérantes et la présence agricole, affirmée, les revenus un peu au-dessous de la moyenne. Bon accès aux services. Les populations sont jeunes, les soldes migratoire et naturel sont excédentaires dans la plupart de ces communes ; mais lorsque les situations économiques sont fragiles (chômage important, niveaux de qualification peu élevé, faible croissance des emplois), les CSP supérieures quittent ces communes.

c) Dans les trois catégories de « **campagnes vieillies à très faible densité** » résident au total à peu près le même nombre d'habitants que dans la catégorie précédente (5,2 millions). Dans ces trois catégories, **les revenus sont faibles et l'économie présentielle absorbe une grande partie de l'activité**. Mais elles se distinguent notamment par des caractéristiques **complémentaires**.

 **Activité agricole très présente, campagnes peu bâties (2,3 millions** d'habitants - vert foncé sur la carte) ; déficit démographique naturel – mais excédent migratoire, en dépit du départ de CSP supérieures et d'actifs avec enfants.

 **Croissance résidentielle, économie touristique (1,8 million** d'habitants – vert clair sur la carte) ; excédent migratoire par arrivée de seniors, solde naturel souvent positif. Emploi résidentiel, agricole, agroalimentaire et touristique. Taux de chômage et temps partiel très importants.

 **Croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, très fort éloignement des services d'usage courant (1 million** d'habitants – en bleu sur la carte, où apparaît très bien qu'il s'agit pour l'essentiel de zones de montagne) ; le solde migratoire est en excédent, et le solde naturel l'est souvent aussi. Les actifs ont un bon niveau de qualification et l'emploi est en forte croissance, mais chômage et temps partiel sont très présents.

On pourrait certes hésiter à considérer les trois premières catégories qui décrivent des « campagnes périurbaines », comme faisant partie de l'espace rural. Il faut noter qu'on serait alors en contradiction avec ce qu'en pensent leurs habitants eux-mêmes : 85% d'entre eux considèrent en effet « qu'ils résident à la campagne »⁴.

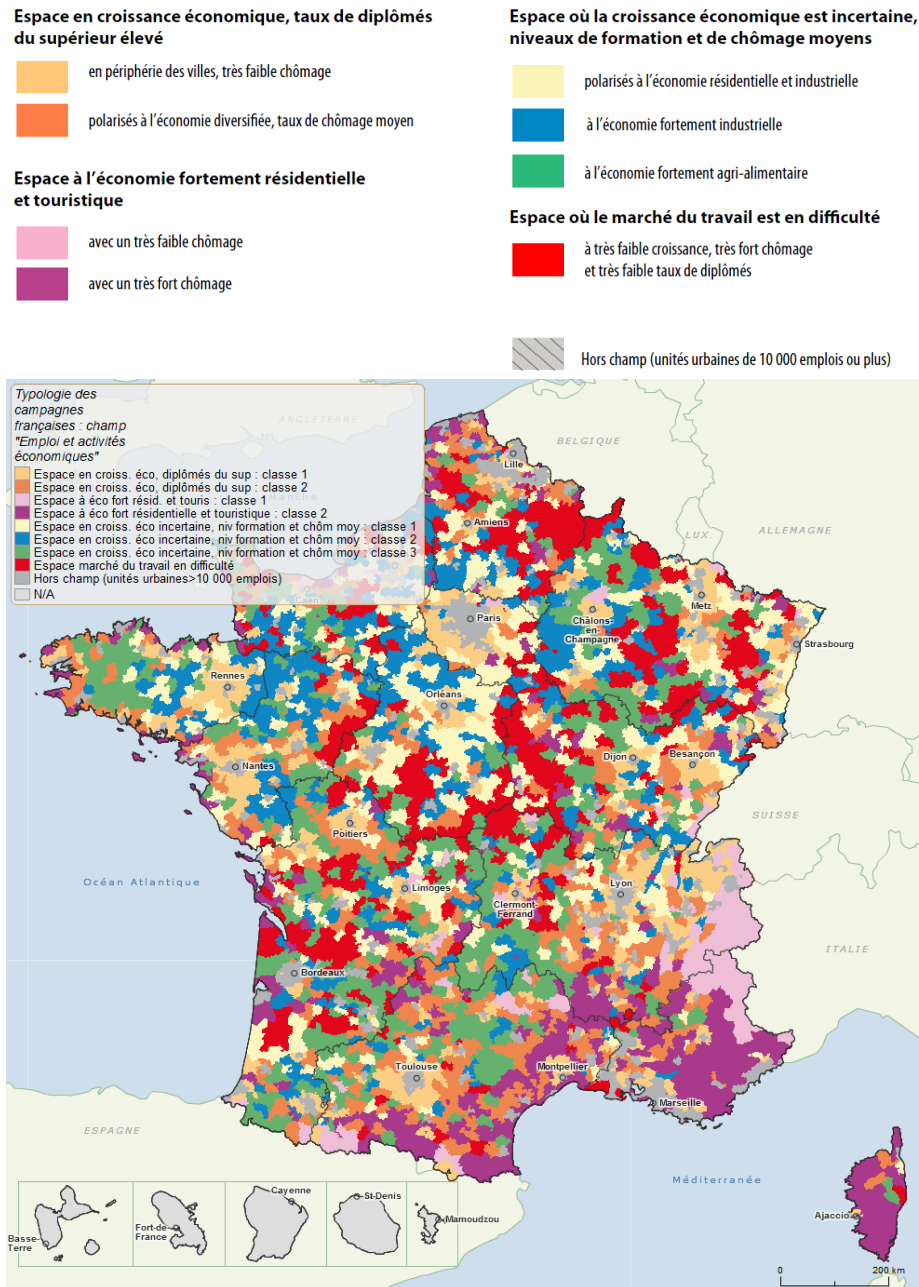
³Economie présentielle : activité correspondant à l'entretien de la population : commerce alimentaire de proximité, administrations et services locaux, construction et artisanat du bâtiment...

⁴Enquête conditions de vie et aspirations des Français du CREDOC. 2012. Questionnaire/ jeunes ruraux.

2- L'activité se replie sur elle-même

La carte ci-dessous donne une vision synthétique de la répartition des configurations d'activité sur le territoire. Elle agrège des données concernant leur croissance économique, les qualifications de leur population active, et l'orientation sectorielle de leur activité⁵.

Typologie des campagnes françaises : champ « Emploi et activités économiques » (2011)



⁵ Variables actives : *Marché du travail* : part des diplômés du supérieur parmi les 25-49 ans ; taux de chômage ; part des actifs occupés à temps partiel ; taux de croissance annuel moyen de l'emploi total (1999-2007) *Structure économique* : poids de la sphère présentielle dans l'emploi total ; poids de la sphère agricole et agro-alimentaire dans l'emploi total ; quotient de localisation de l'emploi touristique. Voir Rapport d'étude sur la typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques, et <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

La carte permet de visualiser – hors zones urbaines – une opposition entre espaces dynamiques des périphéries, en croissance (beiges), espaces « en croissance incertaine » et « à forte économie résidentielle » ; l'espace « marché du travail en difficulté » (rouge) occupe une place considérable sur la carte et ne se superpose pas toujours par exemple aux zones les moins denses (en vert sur la carte des densités ci-dessus).

Afin de privilégier une vision de l'évolution récente de l'emploi et de l'environnement humain de travail qui a un impact direct pour les jeunes ruraux, on présente en complément les données de population active de 25 à 54 ans⁶ par CSP de trois départements ruraux (comparées à la répartition nationale par CSP) selon les derniers recensements (1968 à 2012). Les Ardennes, la Creuse et la Nièvre sont trois départements dont l'image est emblématique d'espaces « ruraux ». Ces départements appartiennent à trois régions différentes, ont une faible densité de population, ne comprennent pas d'aire urbaine importante, et sont marqués par des histoires propres différenciées⁷. Quatre phénomènes sont marquants sur le graphique présenté à la page suivante.

a) Les ouvriers et employés, depuis longtemps CSP largement dominantes en territoire rural, y sont en difficulté

L'analyse concernant ces trois départements illustre bien les constats faits avec des données plus anciennes pour l'ensemble du monde rural⁸.

La population d'agriculteurs n'est plus prédominante⁹ dans le monde rural depuis de nombreuses décennies. Sur nos trois départements, elle ne conserve une dimension significative qu'en Creuse (9,4 % de la population active) ; elle est tombée à 3,7 % dans la Nièvre et à 2,4% dans les Ardennes.

⁶ Ces bornes sont imposées par la source utilisée (Données harmonisées des recensements de cette période, traitées pour tenir compte des modifications de certaines définitions de variables dans la période). Au demeurant, ces bornes excluent les âges impactés par deux évolutions : d'une part celle de la durée des études – et de la localisation de ces études pour les jeunes ruraux, qu'on traitera plus loin –, d'autre part celle de l'âge de la retraite ; de ce fait, elles conviennent au présent exercice où on cherche à caractériser spécifiquement l'évolution de l'activité en zone rurale, indépendamment de tels phénomènes qui n'en relèvent pas spécifiquement.

⁷ *Creuse* : exode rural d'un siècle et demi avec important vieillissement, réduction séculaire de population, très peu d'activité industrielle ; *Ardennes* : département d'où partait ce qui fut « la diagonale du vide », avec une partie périurbaine autour d'un centre-ville de 50 000 habitants, une agriculture betteravière, de petits bassins d'activités métallurgiques ; *Nièvre* : cohabitation d'une agriculture pauvre en partie forestière (Morvan) ou bocagère, d'une agriculture de grandes propriétés et de petites entreprises industrielles (métallurgie – petits haut fourneaux) dispersées. Le choix de ces départements est en partie arbitraire et les résultats devraient être confortés par l'extension de l'étude à d'autres configurations.

⁸ Voir notamment *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural* rapport de L'IGAS et du CGAAER, 2009, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000616-pauvrete-precarite-solidarite-en-milieu-rural>

⁹ Les ouvriers agricoles sont comptabilisés dans l'emploi et la CSP *ouvriers*. Ils ont pu être nombreux au début du XX^{ème} siècle, mais leur nombre a diminué très rapidement dès l'après-guerre. En 2009, dans l'ensemble des communes rurales (zonage ZAUER - voir plus haut), on comptait 426 000 agriculteurs exploitants et 143 000 ouvriers agricoles (qui représentaient 8% de l'ensemble des ouvriers). Les inclure dans une catégorie « emploi agricole » ne modifierait pas significativement ces observations.

En revanche, l'ensemble des CSP ouvriers et employés y représente partout aujourd'hui plus de la moitié de la population active (la part moyenne au niveau national en 2012 étant de 50%).

**Répartition de la population active par CSP, 1968 et 2012,
France métropolitaine et trois départements ruraux**

	% ouvriers employés	% cadres prof intellectuelles et intermédiaires	% agric. artis. Comm. chefs d'entreprises	% ouvriers employés	% cadres prof intellectuelles et intermédiaires	% agric. artis. Comm. chefs d'entreprises
	France métropolitaine			Nièvre		
1968	58%	21%	24%	58%	16%	30%
2012	50%	42%	8%	59%	31%	11%
	Creuse			Ardennes		
1968	37%	10%	60%	62%	18%	22%
2012	55%	28%	18%	62%	30%	8%

Source : INSEE, données harmonisées des recensements 1968-2012, population active de 25 à 64 ans par catégorie socioprofessionnelle et situations par rapport à l'emploi. Traitement HCF.

b) Le milieu rural est en déficit de cadres et professions intellectuelles, concentrées en ville

La place des professions intermédiaires, qui était déficitaire au regard de la répartition nationale par CSP en 1968, s'est sensiblement accrue. L'effectif des « cadres et professions intellectuelles supérieures » a un peu augmenté, mais sa faible présence reste spécifique du milieu rural. Dans les trois départements ruraux pris en exemple, leur part est inférieure de moitié à celle que ces CSP occupent au niveau national (de 7,9 % à 8,5 %, contre 16,6 %).

c) Le taux de chômage est variable en milieu rural

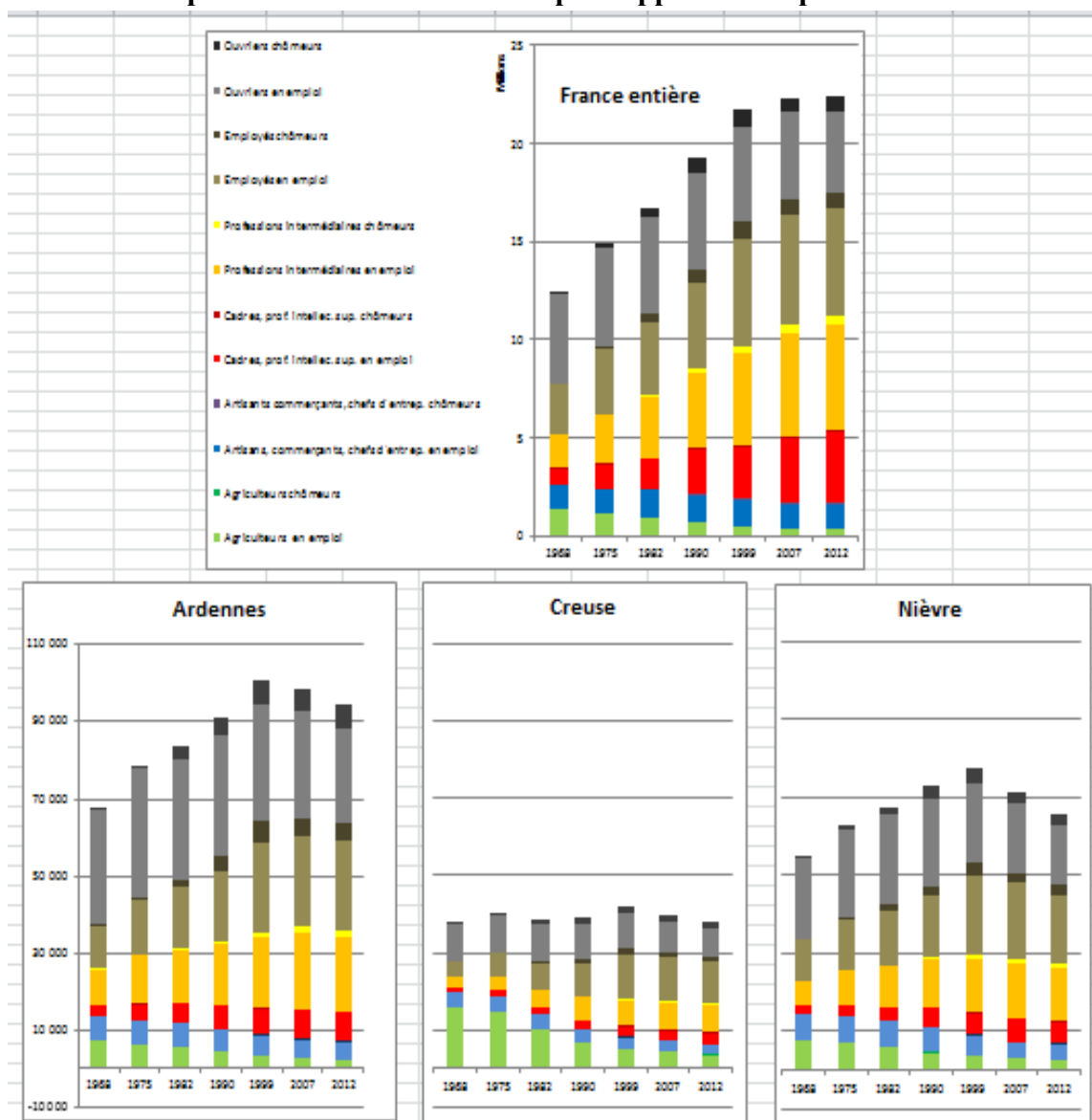
Il varie selon les départements, au voisinage du niveau national ou nettement au-dessus comme ici pour deux départements qui ont un passé récent en partie industriel. En 2012, selon le recensement, le taux de chômage moyen était de 10,5 %. En Creuse où l'activité industrielle et commerciale est depuis très longtemps minimale, il se situait un peu au-dessous (9,9 %) ; il était plus important dans la Nièvre (11,0 %), et dans les Ardennes (13,2 %), départements où subsistait, sans doute difficilement, à la campagne, un tissu industriel qui ne résiste plus à la crise.

d) Les trois départements ruraux sont marqués par une progression plus lente de leur population active qu'au niveau national, suivie, depuis l'an 2000, par une sensible diminution

De 1968 à 1999, l'ensemble de la population active de 25 à 54 ans a augmenté moins dans ces départements qu'au niveau national. En Creuse elle a plutôt stagné. De 1999 à 2012, elle n'a guère varié au niveau national, mais a clairement diminué dans ces zones rurales.

C'est la population active *ouvrière* qui a été la plus touchée. Le total des actifs de la CSP *ouvriers* est en diminution sensible : de 26 % dans la Nièvre, 18 % dans la Creuse, 16 % dans les Ardennes, contre 13 % au niveau national. La population *employée*, a été plus soutenue par le développement des services (à la personne, notamment). Tous les ouvriers dont l'emploi a été supprimé ne sont pas devenus chômeurs ; certains ont pris leur retraite ou ont pu changer d'activité mais d'autres, notamment des jeunes, comme le rapportent certaines monographies citées plus loin, ont sans doute quitté le département¹⁰. Les difficultés de l'industrie ont un impact essentiel sur le milieu rural. Le tourisme, l'activité agroalimentaire localement, sont les rares secteurs dynamiques pouvant fournir des emplois de substitution.

Population active France entière et pour trois départements ruraux, par catégories socioprofessionnelles et situation par rapport à l'emploi 1968-2012



Source : INSEE, données harmonisées des recensements 1968-2012, population active de 25 à 64 ans par catégorie socioprofessionnelle et situations par rapport à l'emploi. Traitement HCF.

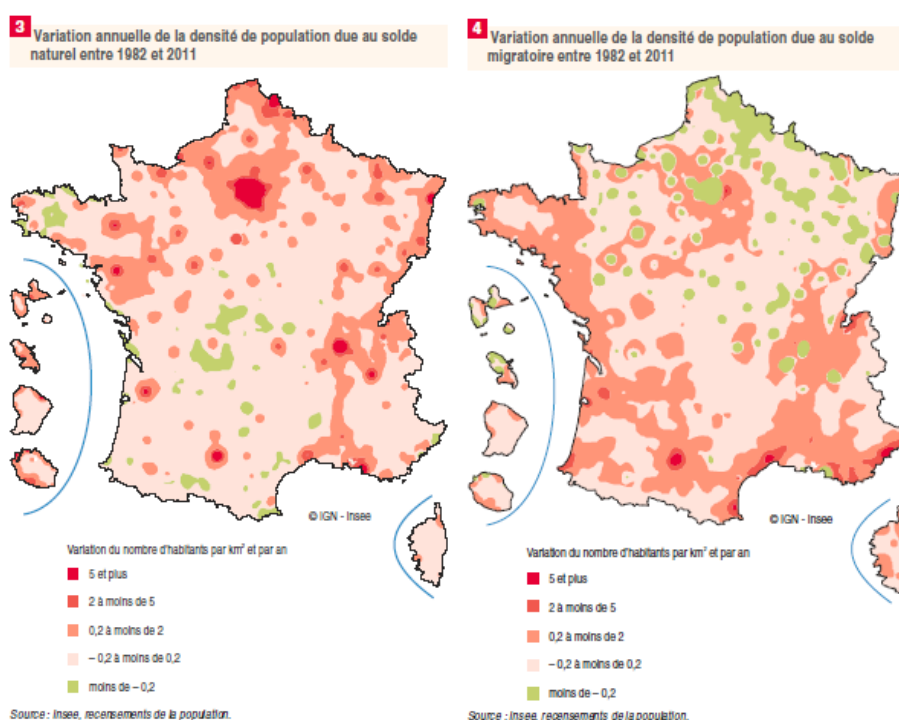
¹⁰ On se référera à l'étude la plus approfondie consacrée à la jeunesse rurale plutôt ouvrière : *Les gars du coin*. Nicolas Renahi, La Découverte 2005 (nouvelle édition disponible).

3- Les effets positifs des nouveaux mouvements migratoires vers le milieu rural sont tempérés par la nature et les conditions de ces migrations

Après quelques signes annonciateurs antérieurs, les flux migratoires entre ville et campagne se sont clairement inversés au début du siècle dans la majorité des catégories d'espace rural ; la progression démographique y est plus rapide que dans les pôles urbains. Si le solde démographique naturel y reste légèrement négatif, le solde migratoire y a progressé, dépassant celui de toutes les catégories d'espace à dominante urbaine, et y entraînant, avec un taux d'accroissement moyen global de 0,7% par an, un dynamisme d'ensemble ». L'arrêt net de « l'exode rural » est maintenant bien documenté.

Le vieillissement séculaire spécifique du monde rural s'est en conséquence ralenti. Ce vieillissement est, en tout état de cause, moins élevé aujourd'hui dans les communes rurales que dans les unités urbaines.

Les analyses les plus récentes de mouvements migratoires (en zonage par aires urbaines, voir annexe) montrent cependant que les communes rurales gagnent d'autant plus de population qu'elles sont situées autour des grandes agglomérations et surtout entre ces dernières (grands axes de communication routière) et le long des littoraux. Les communes éloignées d'un pôle urbain dynamique ne gagnent pas de population, voire en perdent, notamment au nord-est et dans le centre du pays.



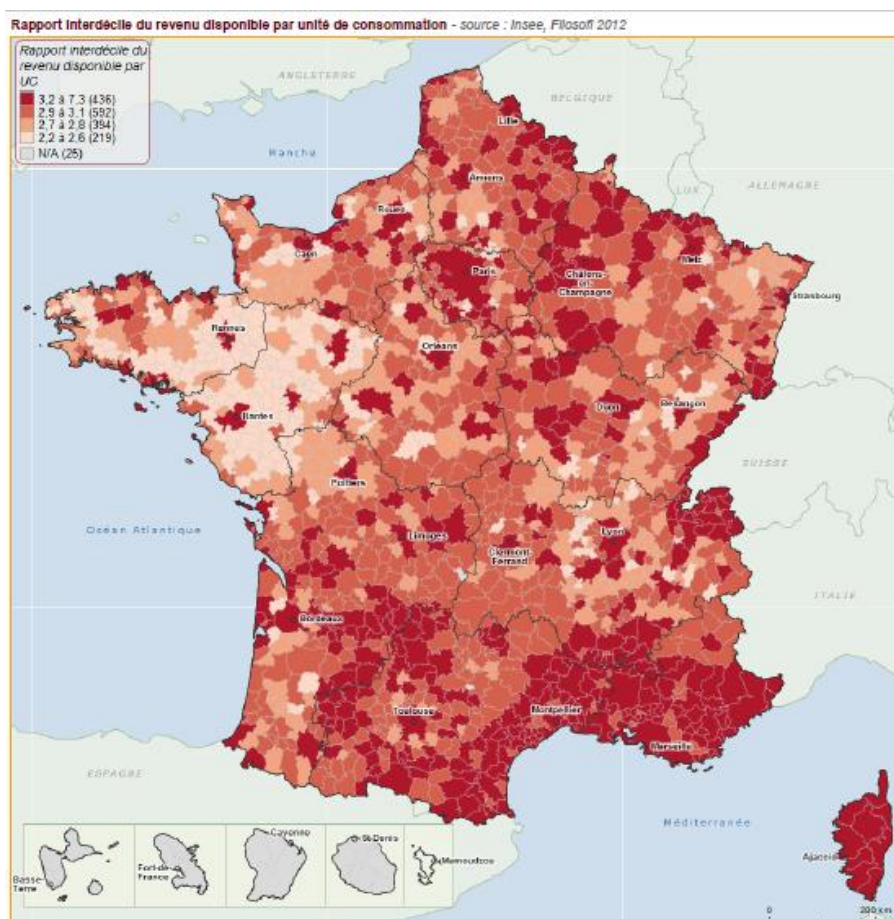
Source : Insee première n°1483 janvier 2014

Mais ces migrations sont essentiellement le fait de catégories sociales à faible qualification ou à faibles revenus. Les nouveaux venus comprennent des retraités mais sont le plus souvent des familles avec enfants, partis de la ville « parce qu'ils n'arrivent plus à y vivre et notamment à s'y loger ». Ils sont susceptibles de rencontrer des difficultés importantes, peu attendues.

Les impératifs coûteux liés à la mobilité, aux coûts énergétiques, à l'isolement, sont des sources fréquentes de difficultés inattendues pour les arrivants de la ville. Ces obstacles sont ceux que rencontrent l'ensemble des ruraux - à des degrés divers selon leurs ressources et leur distance aux équipements et services.

4- Des niveaux de vie plus homogènes qu'en ville, un soutien significatif des prestations sociales et un « non recours » fréquent

En milieu rural (zonage ZAUER), en accord avec la composition sociale de ces territoires, les niveaux de vie sont globalement inférieurs aux niveaux de vie de l'ensemble de la population de France métropolitaine. L'éventail des situations y est aussi plus resserré, comme on le voit sur la carte ci-dessous : les zones où les écarts inter déciles de revenus disponibles par unités de consommation sont les plus élevées correspondent aux villes importantes, d'une part, et à des particularités de certaines localisations (pourtour méditerranéen, par exemple) qui attirent à la fois les plus riches et les plus pauvres, d'autre part.



En milieu rural les hauts revenus sont peu fréquents. Les bas revenus, eux, sont fréquents, mais on y trouve moins de personnes « extrêmement pauvres ». En 2006, l'indicateur

*d'intensité de la pauvreté*¹¹ en milieu rural (16,9 %) était inférieur à celui de l'ensemble de la population (18,2 %). Les différences tendaient toutefois à s'estomper.

Même si elles sont intéressantes au niveau local, on ne sait pas très bien quel sens donner à des comparaisons globales de taux de pauvreté entre urbain et rural au niveau national pour deux raisons :

-ces taux sont relativement proches et les observations sont extrêmement sensibles au zonage et aux indicateurs retenus (monétaires ou en conditions de vie)¹², d'une part

-on connaît bien les différences très fortes à l'intérieur de l'espace urbain, alors qu'il est difficile de différencier les situations en milieu rural, d'autre part.

La composition de la « population pauvre » en revanche diffère en milieu rural et en milieu urbain. On peut repérer ainsi une « sur représentation » de la pauvreté en milieu rural au regard de différents critères :

-« L'agriculteur au minimum vieillesse » n'est plus la figure dominante de la pauvreté rurale.

-Les adultes de moins de 45 ans sont « surreprésentés » dans la population pauvre rurale: ils en constituent 45,1 % contre 33,8 % de l'ensemble de la population pauvre – soit un écart de 11,3 points alors qu'en milieu urbain, l'écart est de 7,8 points.

-Les couples avec enfants, « sous-représentés » parmi les pauvres urbains (de 5,1 points), sont clairement « surreprésentés » (de 4,3 points) parmi les ménages pauvres ruraux.¹³

Les spécificités des niveaux de vie ruraux semblent provenir essentiellement de deux phénomènes : la composition des ménages en milieu rural, et la relative et uniforme faiblesse des revenus d'activité et singulièrement des salaires (et prestations chômage qui leur sont associées) qui en constituent la part la plus importante.

Composition du revenu disponible des ménages résidant dans l'espace rural et de l'ensemble des ménages (en %)

	Salaires (chômage inclus)	Revenus d'indépendants	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations familiales	Prestations logement	Minima sociaux	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total
Ménages ruraux	58,8	9,6	10,9	19,9	5,0	1,5	1,2	0,5	-7,4	100
Ensemble des ménages	69,7	7,0	10,4	15,6	4,2	1,4	1,1	0,4	-9,8	100

Source : Rapport IGAS-CGAAER cité. Données INSEE enquête revenus fiscaux et sociaux (revenus de l'année 2006)

¹¹ Intensité de pauvreté : écart entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

¹² Point développé dans *Les pauvres s'en vont aussi à la campagne* Marianne Berthod-Wurmser <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/en-france-les-pauvres-sen-vont-a-la-campagne?page=2>

¹³ Ces données empruntées au rapport IGAS-CGAAER déjà cité portent sur l'année 2006. On ne connaît pas les évolutions de ces indicateurs.

Comme l'ensemble des ménages pauvres (premiers déciles), les ménages ruraux pauvres vivent en partie de prestations sociales. Toutefois, la part des prestations sociales dans leurs revenus est moins élevée, ce qui renvoie probablement à un moindre accès des populations rurales à leurs droits.

Part des prestations sociales dans le revenu avant impôts selon le niveau de vie du ménage

Tranches de niveau de vie	Prestations familiales		Allocations de logement		Minima sociaux		Ensemble des prestations sociales	
	Ensemble espaces	Espace rural	Ensemble espaces	Espace rural	Ensemble espaces	Espace rural	Ensemble espaces	Espace rural
Inférieur à D1	11,0	10,0	12,7	8,4	11,6	9,7	35,3	28,1
D1 à D2	6,9	6,3	6,6	5,1	4,8	4,1	18,3	15,5
D2 à D3	5,6	5,4	3,4	2,4	2,4	1,9	11,4	9,7
D3 à D4	3,9	3,8	1,7	1,5	1,2	1,0	6,8	6,3
D4 à D5	2,9	2,9	0,8	0,6	0,8	0,7	4,5	4,1
D5 à D6	2,4	2,6	0,5	0,5	0,6	0,5	3,5	3,6
D6 à D7	1,9	1,9	0,3	0,1	0,2	0,5	2,4	2,5
D7 à D8	1,3	1,2	0,1	0,1	0,2	0,3	1,6	1,6
D8 à D9	0,8	0,9	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0	1,1
Supérieur à D9	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,4
Ensemble	2,3	2,7	1,2	1,2	1,1	1,2	4,6	5,1

Champ : ménages vivant dans l'espace rural dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Annexe rapport IGAS-CGAAER . Données Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006

L'importance du non-recours en milieu rural n'est pas mesurée globalement avec précision¹⁴. Mais de nombreuses observations ou témoignages partiels et l'enquête de terrain de l'IGAS-CGAAER confirment un « non-recours rural » spécifiquement élevé. Cette particularité est liée à des facteurs objectifs (distance et isolement, manque d'information, complexité des situations administratives...), mais également à des comportements spécifiques fortement soulignés : ruraux « taiseux », absence d'attitude revendicative, peur du qu'en dira-t-on (pour les minima sociaux), méfiance institutionnelle, en particulier.

5- En dépit d'obstacles importants modes de vie ruraux et urbains se rapprochent

Les conditions de vie rurales diffèrent des urbaines principalement en raison des différences de composition de la population. Quelques éléments sont soulignés :

¹⁴ On rappelle que MSA et CAF sont présentes en milieu rural. On oublie toutefois souvent que les bénéficiaires des CAF y sont largement majoritaires – la MSA couvrant en revanche de nombreux urbains actifs dans le secteur bancaire (Crédit agricole) ou industriel (agroalimentaire). Des coordinations sont souvent établies.

Le taux d'équipements et services disponibles c'est-à-dire le nombre de commerces, de services publics, de services de santé, etc. *pour 100 000 habitants*, diffère moins qu'on ne le pense généralement. C'est leur accessibilité en revanche qui pose problème.

Les données relativement récentes de l'INSEE¹⁵ sont éclairantes sur la tendance des services marchands en milieu rural à se rapprocher de la situation urbaine. Pour les services publics, en revanche, deux traits peuvent être relevés :

-Les conditions de leur distribution peuvent être spécifiques (ramassage scolaire, services postaux chez des commerçants ou en structures polyvalentes, maisons de santé rassemblant divers professionnels...). Un effort dans ce sens se développe avec des solutions innovantes depuis plusieurs années. La tendance est au regroupement de services, notamment administratifs, et au partage de locaux entre organismes divers. Ces évolutions sont désormais fortement encouragées par les pouvoirs publics.

- Toujours « en nombre de services pour 100 000 habitants », les équipements et services publics à caractère social marqué sont en déficit relatif par rapport au milieu rural. Les zones mal couvertes par la présence de médecins spécialistes, dentistes, kinésithérapeutes, sont bien documentées ; pour les médecins généralistes et les soins infirmiers, l'écart numérique est globalement moins élevé, mais la question de l'accessibilité de ces services de grande proximité peut se poser de façon importante selon les localisations. Le rapport IGAS-CGAAER, déjà cité, insiste surtout sur les problèmes moins connus posés dans deux domaines déficitaires : les équipements pour l'enfance (modes de garde des jeunes enfants et accueil de loisir), et structures de formation, qui touchent particulièrement les jeunes. On peut aussi évoquer la localisation des agences et points d'accueil de Pôle emploi, où certaines zones apparaissent déficitaires, comme le montre la carte ci-dessous.

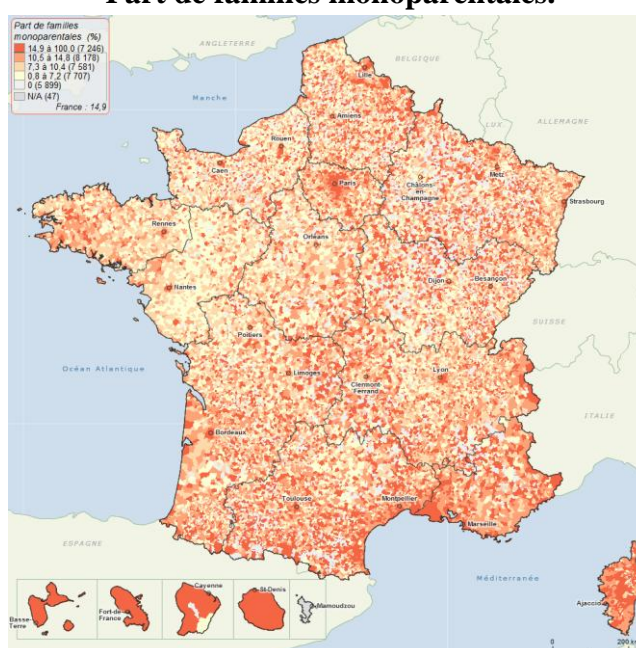
¹⁵ *Les services marchands aux particuliers s'implantent dans l'espace rural*, Insee Première n° 1307 – Juillet 2010.

sans être tout à complète, l'amélioration de cette couverture est réelle ; elle fait partie des objectifs affichés par les pouvoirs publics et est suivie par des indicateurs appropriés.

b) Relations conjugales et parentalité

Les modes de vie rural/urbain se sont rapprochés également dans ce domaine. Cela ne signifie pas qu'ils se soient « uniformisés » ; on peut en donner un exemple avec la carte concernant les familles monoparentales ci-dessous. Le taux de familles monoparentales accuse bien des maxima dans les zones de pauvreté générale, ou fait apparaître des particularités locales, mais sans rapport direct évident avec leur caractère rural. Toutefois, les difficultés sociales que peuvent rencontrer les jeunes femmes concernées sont extrêmement fortes en milieu rural – notamment par suite du manque de services en matière de petite enfance.

Part de familles monoparentales.



Source : Observatoire des territoires. Recensement 2012

1) L'obstacle des mobilités

Se déplacer hors d'un périmètre accessible à pied est un impératif pour à peu près tout, au quotidien, dans les zones les moins denses : s'approvisionner, faire des démarches administratives, se rendre au collège, au lycée (avant même qu'ils ne quittent pour cela le domicile parental, la moitié des 15-17 ans doivent chaque jour accomplir en moyenne 18 km pour se rendre dans leur établissement scolaire en zone de faible densité) ou au travail, entretenir une vie sociale, développer des activités de loisir... Les commerces, services (publics ou privés), entreprises... ne sont disponibles qu'en centre-ville ou dans les zones d'activité - pas toutes au même endroit...) et ont déserté les plus petits villages, sauf dans certaines zones touristiques. Les structures de transport public ont réduit le nombre de leurs lignes, la fréquence des passages et les facilités de correspondance.

Le problème de la mobilité aggrave ou donne une couleur particulière à des difficultés qui n'auraient par ailleurs rien de spécifique au milieu rural. Dans le cas d'une séparation conjugale, par exemple, pour peu que les deux ex-conjoints n'habitent plus dans le même village, les difficultés de transport font obstacle aux relations régulières parents-enfants¹⁶.

Au total, les difficultés de transport renforcent l'isolement social, font obstacle à l'accès à la formation et à l'emploi, aux activités de loisirs éducatives pour les jeunes parents, rendent quasi indispensable la disponibilité d'un moyen de transport individuel coûteux en milieu rural. Elles renforcent les handicaps liés ses caractéristiques économiques et sociales. C'est l'ensemble de ces difficultés qui pèsent sur la vie des jeunes et sur leurs trajectoires.

B- Les conditions de vie des jeunes ruraux

1- Des jeunes inégalement présents dans les espaces ruraux

La population des 18-24 ans en 2006 se répartissait de la façon suivante (zonage ZAUER, voir annexe) :

Répartition territoriale des jeunes de 18 à 24 ans

	<i>Jeunes de 18 à 24 ans</i>		<i>Population totale</i>
	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
<i>Pôles urbains*</i>	3 913 000	70,7	60,2
<i>dont villes-centres*</i>	2 103 000	38,0	27,7
<i>dont banlieues*</i>	1 810 000	32,7	32,5
<i>Périurbain*</i>	925 000	16,7	21,8
Total à dominante urbaine*	4 838 000	87,4	82,0
Total à dominante rurale*	696 000	12,6	18,0
France métropolitaine	5 534 000	100,0	100,0

Source : Recensement de la population de 2006 - Jeunes et territoires, INSEE Première n° 2010 janvier 2010

Au recensement de 2011, parmi les jeunes de 18 à 24 ans, 130 000 vivaient en milieu rural défini comme les cantons « peu denses » et « très peu denses ». Cette tranche d'âge représentait 5,2% de la population rurale, contre 8,6% de la population urbaine. Cette situation s'explique. Une partie des jeunes élevés dans l'espace rural (périurbain éloigné compris) migrent en effet à cet âge vers l'espace urbain.

a) Les jeunes qui partent

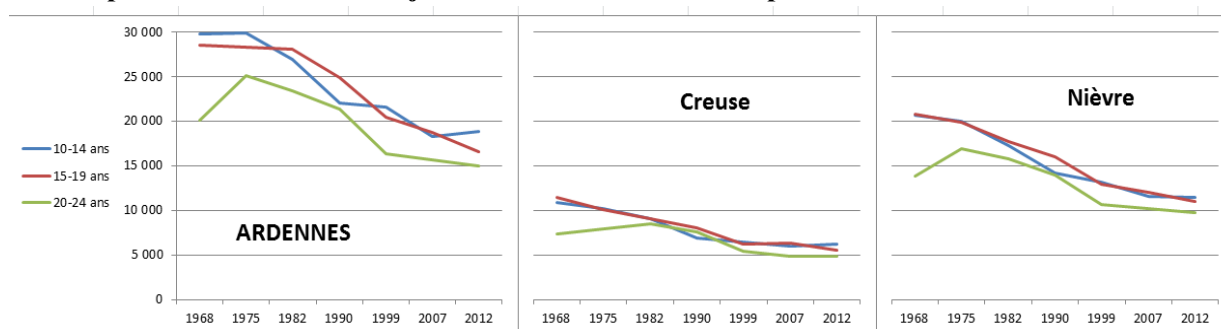
Les jeunes ruraux hors zones urbaines et périurbaines « de première couronne » qui souhaitent poursuivre leurs études doivent quitter le territoire où ils ont grandi pour trouver les équipements appropriés.

L'évolution comparée des effectifs des tranches d'âge 10-14 ans, 15-19 ans et 20-24 ans dans les Ardennes, en Creuse et dans la Nièvre (voir graphique ci-dessous) montre qu'il s'agit bien de départs et non d'un creux démographique : à tous les recensements, la population par tranche d'âge subit une chute pour les 18-24 par rapport aux âges précédents : les jeunes partent, provisoirement ou durablement « à la ville ». La diminution continue de la présence

¹⁶ Rapport du groupe de travail comité national de pilotage des REAPP « Parentalité en milieu rural » 2009.

des plus jeunes sur ces terrains depuis quarante ans laisse présager dans ces départements des difficultés de relève populationnelle.

Population d'enfants et de jeunes résidant dans trois départements ruraux. 1968-2012



Source : INSEE, données harmonisées des recensements 1968-2012, population par âge quinquennal. Traitement HCF.

Cette migration pour études d'une partie des jeunes est contrainte. Au demeurant, la moitié des 18-24 ans résident dans les grandes aires urbaines (zonage 2010 - CGET).

Ces étudiants d'origine rurale vivent en partie « dans un double lieu » : sur le lieu de leurs études d'une part, et chez les parents d'autre part. Le coût éventuel de ces allers retours est loin d'être nul ; il dépend naturellement de leur fréquence et de la distance à parcourir – que nous ne connaissons pas. Cette remarque vaut également pour les jeunes partis en apprentissage, et renvoie aux observations faites à ce sujet dans le tome III du rapport. L'enquête sur les préoccupations relatives à l'exercice de la parentalité en milieu rural déjà citée montre que ces difficultés résidentielles pour l'accès à la formation préoccupent les parents et font souvent obstacle à la poursuite d'une formation professionnelle des jeunes ruraux.

Des monographies qualitatives sur certains territoires comme la Haute Marne, d'où l'emploi a fui¹⁷, ou le Périgord vert¹⁸, confirment que les départs sont également le fait de jeunes chômeurs peu qualifiés quittant leur commune d'origine pour tenter leur chance sur un marché du travail moins déficitaire en emplois.

En dépit de fréquents projets de retour des étudiants et des chômeurs, de nombreux facteurs peuvent se conjuguer pour rendre ces départs durables sinon définitifs : localisation des offres d'emploi, vies conjugales, écart culturel creusé entre les jeunes et la société locale...

Les pratiques et les représentations de l'espace de ces jeunes ne les éloignent pourtant pas nécessairement de la vie dans des espaces « peu denses », où certain apprécie(rai)ent de vivre – moyennant quelques conditions, tout de même : principalement, disposer d'un moyen de transport personnel pour ne pas y être « enfermés », et d'un métier permettant d'exercer un emploi – qui peut aussi leur permettre de développer des relations hors du territoire tout en y résidant.

¹⁷ *Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux* B. Coquard, Université de Poitiers (travaux publiés en ligne).

¹⁸ M. Gambino, 2008, *Vivre dans les espaces de faible densité de population, pratiques et représentations des jeunes dans le Périgord vert et le Rural Galway (République d'Irlande)*, Université de Toulouse II.

Ces départs qui peuvent devenir durables contribuent à l'affaiblissement des territoires ruraux ; le maintien de conditions de vie appropriées aux projets de ces jeunes devient donc un véritable enjeu.

b) Les jeunes qui restent et leurs problèmes

Ceux qui restent sont globalement conformes à l'image de la population rurale telle que nous l'avons décrite dans son ensemble : peu qualifiés, ils entrent dans la vie active plus précocement - ils font des études courtes -, mais sont moins souvent au chômage ; le départ des demandeurs d'emploi n'y est pas étranger. Toutefois ils sont un plus nombreux que les jeunes urbains à ne se trouver « ni en emploi ni en formation ».

On traitera successivement des principaux problèmes auxquels les jeunes ruraux sont confrontés. Leur problème central est celui de la mobilité, comme le milieu rural dans son ensemble, mais avec des effets particulièrement délétères sur les possibilités d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. On examinera ensuite les questions de leur emploi, du logement et enfin, des besoins en services qui sont plus difficilement satisfaits qu'en milieu urbain.

2- Les jeunes ruraux et la mobilité

La contrainte de déplacement concerne toutes les catégories de jeunes ruraux, même si elle pèse différemment au quotidien dans certaines périphéries urbaines (commerces de proximité plus disponibles / très longs trajets quotidiens jusqu'au lieu de travail, éloignement de certains services).

Comme tous les jeunes, les jeunes ruraux atteignent leur autonomie à l'âge adulte en traversant plusieurs étapes : finir ses études, trouver travail et logement, aborder une vie de couple ; mais ils doivent acquérir, en outre, une autonomie dans leurs déplacements, ce qui nécessite aujourd'hui la mobilisation de moyens financiers dont ils sont loin de disposer. Une enquête sur la mobilité des jeunes ruraux fréquentant une Mission locale¹⁹ a établi que :

- 63 % n'ont pas le permis de conduire
- 22% n'ont aucun moyen de transport

5% vivent dans un ménage où personne n'a le permis et 12% dans un ménage où il n'y a pas de voiture. La possession de la voiture ne suffit pas : réparations assurance et carburant nécessitent aussi des moyens financiers. A noter que les transports en commun réguliers sur longue distance peuvent être également onéreux.

L'absence de ces moyens est un handicap très important pour accéder à des loisirs, à une vie sociale et culturelle, à des soins : les jeunes réduisent alors leurs activités dans ces domaines – ce qui implique un enfermement dommageable à cet âge.

Ils sont gravement perturbés dans la recherche de travail. D'après l'enquête auprès des jeunes déjà citée, 37% ont déjà refusé un travail ou une formation car ils ne pouvaient pas s'y rendre et 21% ont dû l'abandonner pour cette raison, 36% estiment qu'ils risquent de le perdre s'ils

¹⁹ Observatoire national de mobilités et auxilia-conseil – juin 2013. Enquête conduite à la demande des Missions locales, auprès des Missions et de jeunes (en emploi, en recherche d'emploi ou en formation) qu'elles suivent.

perdent leur mode de transport actuel ; 32% n'ont pas pu se rendre à un entretien d'embauche...

Une aide individuelle à la mobilité est mise en œuvre par nombre de collectivités, d'organismes sociaux et d'associations²⁰. Des formules diverses sont mises en œuvre pour les jeunes : aide pour l'achat d'un véhicule, pour passer le permis, prêt de deux roues, ateliers de réparation, plateformes de mutualisation des véhicules...L'enquête déjà citée indique toutefois que près de 60% des jeunes interrogés ne savent pas que des aides au déplacement existent.

Ces interventions favorisent essentiellement l'automobile. Les politiques publiques de transports s'en sont finalement peu saisies. Les obligations légales de réduction dans les transports ne sont pas toujours respectées²¹.

Les Missions locales rurales sont particulièrement attentives aux difficultés de mobilité des jeunes en insertion. Dans l'enquête citée, la mobilité est citée par les conseillers interrogés juste après la formation comme une condition d'insertion. Ces référents font le point sur ce sujet avec 100 % des jeunes ; et consacrent une part significative de leur temps à les aider à résoudre ces problèmes, pour l'essentiel financiers et matériels, en coordination avec divers organismes conventionnés ; mais les Missions disposent de moyens limités à cette fin.

3- La formation des jeunes ruraux

Les parcours scolaires des jeunes ruraux se distinguent de ceux des urbains par des études moins longues, une préférence marquée pour le professionnel, des ambitions scolaires plus réduites.

Le niveau des jeunes élèves des écoles rurales est équivalent à celui des élèves de l'espace urbain. Mais malgré des résultats scolaires semblables, voire meilleurs pour les classes uniques, les élèves ruraux connaissent des difficultés d'adaptation au collège et au lycée. C'est lors de l'orientation après la troisième que les parcours des ruraux et des urbains commencent à diverger notablement.

Sur les 36 400 communes françaises, seules 1 400 disposent d'un établissement d'enseignement secondaire. Les formations suivies dans les établissements ruraux sont plus souvent à visée professionnelle, en particulier pour les garçons. Ceux-ci se destinent plus que les urbains aux métiers du BTP et de la mécanique (automobile et maintenance), alors que les filles choisissent les spécialités du secteur sanitaire et social et des services à la personne. Le secteur de l'hôtellerie est aussi remarquablement attractif, probablement dans les zones touristiques. En parallèle, le déséquilibre traditionnel selon lequel les filles se dirigent plus que les garçons vers les études générales est beaucoup plus accentué dans les établissements ruraux.

²⁰ En 2009, le budget des aides à la mobilité de Pôle Emploi représentait un volume d'environ 86 M€.

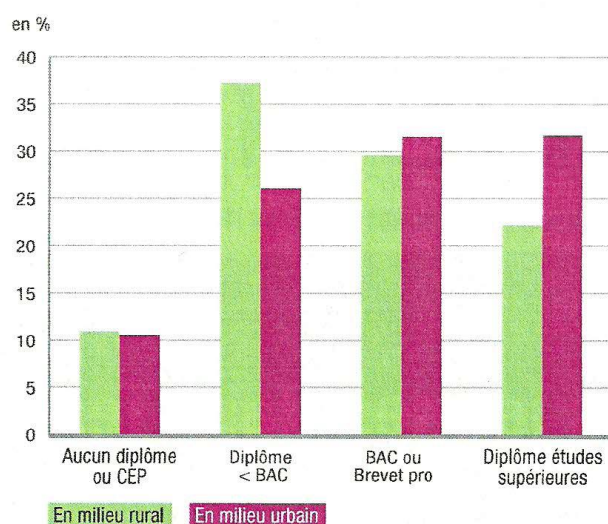
²¹ La législation (lois SRU, 2000 et RSA, 2008) impose ou encourage des réductions aux allocataires de la CMU-C et du RSA, et de manière plus générale aux demandeurs d'emploi. Selon les critères d'analyse, entre 14 et 36% des réseaux n'appliquent pourtant pas encore ces impératifs selon une étude d'Auxilia.

Mais les disparités de l'offre ne suffisent pas à elles seules à expliquer le clivage rural/urbain.

Les jeunes ruraux et leurs familles font preuve d'aspirations plus modestes en termes de poursuite d'études et de projets de métiers. Le CEREQ²² souligne que « *La prédilection pour les études professionnelles courtes peut s'expliquer aussi par le modèle éducatif prévalant dans l'environnement. Les jeunes ruraux ne se voient pas entreprendre des études de longue durée : l'âge considéré comme souhaitable pour arrêter les études augmente avec la taille de la commune de résidence* ». A origine sociale et résultats scolaires égaux, la confiance accordée aux diplômes professionnels du secondaire est bien plus affirmée dans les zones rurales que dans les grandes villes. Les projets scolaires, les orientations et les parcours en études semblent bien se construire en fonction du bagage social familial et du contexte socio-économique local.

Parmi ceux qui acceptent de se délocaliser pour poursuivre des études supérieures, ceux qui s'engagent dans des études techniques courtes (DUT - BTS) sont plus nombreux (47 %) que parmi les jeunes urbains (38 %)²³.

Les niveaux de diplômes des jeunes de 18 à 29 ans, en 2011



*Source : Les Jeunes dans les territoires ruraux, dossiers d'observation du CGET n°2 –(2014).
Données RP 2011*

Les jeunes ruraux estiment à 81 % (contre 75 % en moyenne) que leur orientation après la troisième a été conforme à leur demande. Parmi ceux ayant suivi la voie professionnelle, ils sont significativement plus satisfaits de ce choix.

²² Bref du CEREQ déjà cité, septembre 2011, *La course d'orientation des jeunes ruraux*.

²³ La préférence des résidents de l'espace rural pour ces formations courtes se manifeste également lorsque les parents sont cadres ou professions intermédiaires.

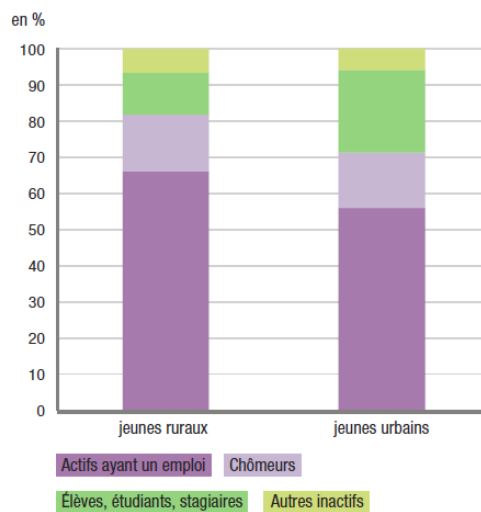
4- Les jeunes ruraux et l'emploi

a) Des jeunes peu qualifiés actifs en moyenne plus tôt

Trois ans après la fin de leurs études, 60 % des jeunes ruraux résident toujours dans l'espace rural (ou y sont revenus). Ce constat est fortement nuancé selon leur niveau de sortie : trois quarts des jeunes faiblement qualifiés sont toujours à la campagne trois ans après la fin de leurs études, pour seulement la moitié des diplômés du supérieur. La « fuite des cerveaux » concourt à l'entretien d'une déqualification de l'espace rural qui devient un « réservoir » de jeunes non qualifiés : 31 % des jeunes actifs peu qualifiés travaillent dans l'espace rural contre 20 % des diplômés du supérieur.

Les deux tiers des jeunes ruraux de 18 à 29 ans sont actifs occupés (en emploi, en apprentissage ou en stage rémunéré) contre 56 % en milieu urbain. Dans le milieu rural, les jeunes sont en effet actifs plus tôt que dans les espaces plus urbanisés, où ils poursuivent des études plus longues : dans les cantons peu denses, les 18-24 ans sont 54,9 % à être actifs (20,7 % d'élèves et étudiants) contre 42,3 % dans les cantons urbains. L'écart se réduit entre 25 et 29 ans (79,2% contre 75,3%).

Les secteurs d'activités des jeunes actifs de 18-29 ans, en 2011

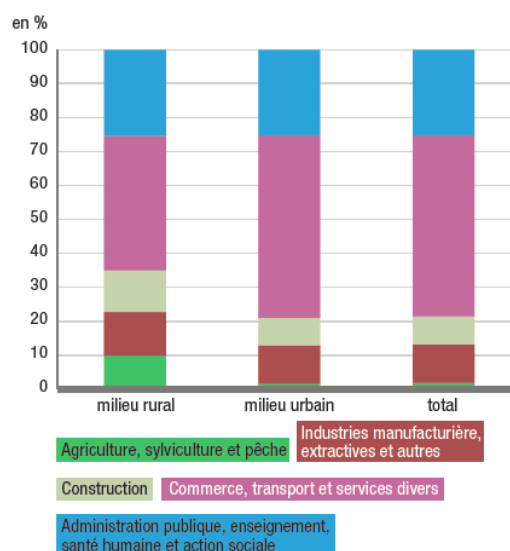


*Source : Les Jeunes dans les territoires ruraux, dossiers d'observation du CGET n°2 –(2014).
Données RP 2011*

b) Des secteurs d'activité « résidentielle »

Les secteurs d'activité des ruraux de 18-29 ans se répartissent conformément aux spécificités de l'offre d'emploi en milieu rural en comparaison du milieu urbain : une part équivalente de jeunes actifs occupent des emplois dans l'administration, l'enseignement, la santé ou l'action sociale, une part nettement moins importante qu'en milieu urbain sont occupés dans le commerce, les transports et les services divers, une part plus importante travaille dans la construction, et une part équivalente dans l'industrie, le secteur agriculture/sylviculture/pêche est naturellement plus employeur de jeunes ruraux que de jeunes urbains, mais la proportion de ces emplois n'atteint pas 10% des emplois de jeunes.

Les types d'activités des 18-29 ans, en 2011



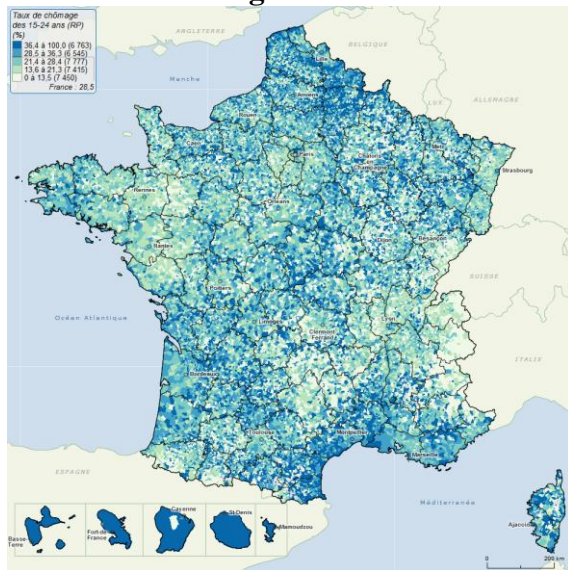
Source : *Les Jeunes dans les territoires ruraux*, dossiers d'observation du CGET n°2 –(2014).
Données RP 2011

c) Des difficultés pour l'emploi féminin

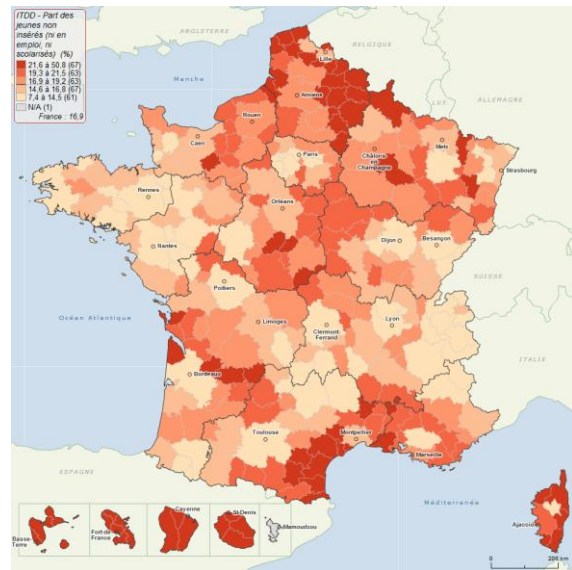
En matière d'emploi, une mention particulière doit être faite des difficultés des jeunes femmes et en notamment des jeunes mères, en milieu rural. Plusieurs facteurs se conjuguent pour y éloigner les jeunes femmes de l'emploi : contraintes liées à la faiblesse des équipements et services pour la petite enfance (voir plus haut), distance et éventuellement obligation d'entretenir deux véhicules pour se déplacer dans le ménage si le conjoint travaille – et problèmes de mobilité majeurs pour les familles monoparentales, mais aussi marché du travail limité dans les spécialités où elles sont majoritairement formées.

d) Chômage et insertion

Taux de chômage des 15-24 ans



Taux de 15-24 ans « non insérés »



Source : Observatoire des territoires Données : recensement 2012

On a vu que le niveau du chômage en milieu rural est globalement un peu supérieur à celui du milieu urbain. Il varie surtout beaucoup selon les localisations ; c'est également le cas pour le chômage des jeunes (voir graphique *supra*). Les deux cartes ci-dessus (à l'échelle des communes pour le taux de chômage et à l'échelle des zones d'emploi pour les jeunes « non insérés », c'est-à-dire ni en formation ni en emploi) rendent compte d'une répartition géographique variable à des niveaux souvent fins (les communes voisines ne sont pas nécessairement dans la même situation vis-à-vis de l'emploi).

Les deux indicateurs paraissent globalement cohérents : les taches « colorées », ponctuelles, n'appartiennent systématiquement ni à des zones rurales, ni à des agglomérations importantes. Pas de spécificité accusée systématique du milieu rural, donc : les zones d'emploi où on rencontre le plus de difficultés sont celles de villes de petite taille, au passé souvent industriel : Argentan en Normandie, Romorantin et Vierzon dans la région Centre, Vitry le François-Saint Dizier, Saint-Dié et Forbach en Lorraine, ou Sarlat, Bergerac, Libourne, Rochefort et Pauillac en Aquitaine... On distingue des zones très « claires » (chômage faible) dans les Cévennes ou dans le grand Ouest où les grandes villes comme Rennes et Nantes ne se distinguent pas de leur environnement. Deux zones de fortes difficultés pour l'emploi des jeunes, se distinguent globalement : la côte du Languedoc Roussillon, la campagne à dominante urbaine du Nord et de la Thiérache (à l'exception des zones les plus urbanisées de l'agglomération lilloise).

5- Les jeunes ruraux et le logement

Les jeunes des espaces ruraux vivent relativement plus souvent chez leurs parents : c'est le cas de 56,4 % des 18-24 ans, et 38,6% des 18-29 ans (respectivement 50% et 35,6 % en territoire urbain). Ils vivent nettement plus souvent en couple : 40,1% des 18-29 ans (32,9 % dans les espaces plus denses), et moins seuls (10,5 % / 17 %) ou en colocation (5,7 % / 8,2 %).

Le parc de logements disponibles en général est plus étendu, les logements sont à la fois moins exigus et moins onéreux à la location ou à l'achat – mais dispendieux en énergie et éventuellement en entretien. C'est une facilité relative pour les jeunes. Mais les jeunes qui ont peu de ressources sont les premiers à pâtir du déficit de logements sociaux.

*

Des travaux de recherche plus nombreux ont été consacrés à ce sujet depuis une quinzaine d'années²⁴, et se poursuivent aujourd'hui, souvent sur la base d'enquêtes de terrain localisées. Au-delà des quelques éléments de cadrage rappelés ici, ils mettent aussi l'accent sur les aspects socio-culturels de la culture des jeunes qu'on n'a pas abordés ici et qui marquent également leurs trajectoires.

6- Perspectives des politiques publiques

Dans l'agenda des pouvoirs publics, « les ruralités » sont venues assez récemment (fin des années 2000) compléter des préoccupations jusque-là exclusivement centrées sur les questions liées à l'agriculture.

Des objectifs ont été fixés pour les prochaines années au cours de deux *Comités interministériels aux ruralités (CIR)* au cours de l'année passée. La perspective générale en est « d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité de nos territoires ». Le CIR du 14 septembre 2015 a défini 21 objectifs qui complètent les 46 mesures retenues six mois plus tôt (13 mars 2015), dans la perspective de trois priorités :

- Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

Il s'agit de soutenir le développement des services publics ruraux de santé, de sécurité (police, pompiers), d'interconnexion (y.c. télétravail), les services culturels, scolaires, administratifs (maisons de services publics), en aménageant des regroupements, des mutualisations ou des formules itinérantes pour les adapter au monde rural.

- Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux

Sont encouragés l'accès au numérique et aux nouvelles technologies, les activités touristiques, commerciales et artisanales, le traitement du logement ancien et dégradé, l'ingénierie publique

²⁴ Pour les ouvrages, voir notamment : Pierre Maclouf (dir.), *La pauvreté dans le monde rural*, Paris, L'Harmattan, 1986, Alexandre Pagès *La pauvreté en milieu rural*, Presses universitaires du Mirail, 2005 et Nicolas Renahi *Les gars du coin, enquête sur une jeunesse rurale* Editions de La découverte (2006 nouvelle édition 2014).

pour l'élaboration et le suivi de projets de territoire, la révision du zonage de « revitalisation rurale ».

- Assurer la mise en réseau des territoires

Les mesures correspondantes sont essentiellement centrées sur des modalités de gouvernance coopérative (ville/campagne, réseau de bourgs centres et villes moyennes, mobilisation des participations des régions et de l'Union européenne...), sur une correction de la répartition des dotations entre les territoires et la production d'un urbanisme adapté aux ruralités.

Sous d'autres titres (accompagner les habitants au quotidien, accompagner les territoires), les mesures prises en septembre, accompagnées pour la plupart de délais d'indicateurs concrets, renforcent les orientations précédentes. On ne relève pas, parmi l'ensemble des mesures de mars et de septembre, de dispositions à effet immédiat spécifiquement dédiées à la jeunesse. Mais celle-ci, comme on l'a vu, souffre principalement d'un environnement peu dynamique et peu attractif, et de difficultés d'accès à l'ensemble des services nécessaires à la vie moderne ; elle devrait donc être l'une des principales catégories destinataires de ces orientations.

Annexe : zonages et définitions du « rural »

Zonage en unités urbaines (ZUU)

Les *unités urbaines* sont construites sur des critères *morphologiques* de continuité du bâti et de population : l'unité urbaine est *une commune ou un ensemble de communes* qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres ; en outre, chaque commune concernée doit posséder plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une *agglomération*. Les unités urbaines peuvent être classées par taille.

Toutes les communes n'appartenant pas à une unité urbaine sont considérées comme rurales. Au total, 14,1 million d'habitants y résident, soit 22% de l'ensemble des habitants de la France au recensement de 2008.

L'urbain ainsi défini représente la ville, le rural, la campagne. Cette approche binaire, née dans les années 1950, est encore utilisée aujourd'hui. Elle ne permet pas de définir différents degrés d'urbanisation et peine à rendre compte de conditions de vie, peu homogènes, des « ruraux » d'aujourd'hui.

Zonage en aires urbaines [et espace rural] (ZAU, ZAU-R et ZAUER)

Cette approche dite *fonctionnelle* a été mise en place entre 1998 et 2009 (sur la base du recensement de 1990). Le regroupement des communes en *aires urbaines* tient compte de la complémentarité entre les territoires de l'emploi et les zones résidentielles et s'appuie essentiellement sur les flux d'actifs entre communes de résidence voisines. Il distingue *l'espace à dominante urbaine*, et par différence *l'espace à dominante rurale*.

Méthode : Sont identifiés dans un premier temps *les pôles urbains* offrant plus de 5 000 emplois sur leur territoire (France métropolitaine) ; leur sont associées toutes les communes (limitrophes) dont plus de 40 % des actifs occupés résidant sur leur territoire travaillent dans le pôle urbain. *L'aire urbaine* est délimitée en agrégeant toutes les communes dont plus de 40% de la population active se déplace pour travailler vers cet ensemble en cours de constitution. Les communes des aires urbaines hors pôles urbains définissent les *couronnes périurbaines*. Les *communes multipolarisées* sont des communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'espace à dominante rurale comprend l'ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, soit 11 millions d'habitants environ : 3,4 millions dans des « pôles d'emploi de l'espace rural » -bourgs ou petites villes- et leurs couronnes, et 7,7 millions dans les autres communes rurales au recensement de 2006. La densité moyenne y est de 35 habitants /km².

Une partie des habitants des couronnes périurbaines des pôles de l'espace à dominante urbaine peuvent être des ruraux au sens du zonage « ZUU ». Par ailleurs, dans les *espaces périurbains* (couronnes périurbaines et communes multi-polarisées), aux densités de population plus faibles, les paysages sont parfois marqués par des activités agricoles et forestières.

Zonage en aires urbaines de 2010

L'objectif est d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Ce zonage ne distingue plus « espace à dominante urbaine » et « rurale ». Les communes sont regroupées en quatre types d'espace : *espace des grandes aires urbaines ; espace des autres aires ; autres communes multipolarisées ; communes isolées hors influence des pôles.*

Méthode : l'approche morphologique par unités urbaines permet toujours de qualifier un territoire. Dans un premier temps sont localisées les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qui sont qualifiées de *pôles* :

- les *grands pôles urbains* correspondent aux unités urbaines de plus de 10 000 emplois,
- les *moyens pôles* aux unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois
- et les *petits pôles* aux unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Sont ensuite délimitées *les couronnes des pôles*, c'est-à-dire les communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Les aires urbaines sont définies en adjoignant à chaque pôle sa couronne. Les *grandes aires urbaines* sont associées aux grands pôles urbains, les moyennes aires et les petites aires associées respectivement aux moyens et petits pôles. Dans les *communes multipolarisées des grandes aires urbaines*, 40 % au moins des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines.

Les communes restantes sont les *communes isolées hors influence des pôles*.

Dans ces 7412 communes, résident 3 millions d'habitants dont 84,4 % sont des ruraux « au sens du zonage ZUU », soit 4,7 % de la population. La densité moyenne est de 15 habitants /km². Les ruraux constituent également une part majoritaire des habitants des couronnes des pôles (100 % pour les couronnes des petits pôles, 54% pour les couronnes des grands pôles) et des communes multipolarisées.

Part de la population urbaine et rurale selon les catégories du zonage en aires urbaines



Champ : France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensement de la population de 2008.

Les zones d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Le découpage actualisé en 2010 se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

Ce zonage ne fait pas appel à la notion « urbain/rural », mais de fait, les emplois sont le plus souvent regroupés dans des villes qui polarisent l'activité de leur environnement.

Les bassins de vie 2012

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Méthode : on définit un *pôle de services* comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 « équipements intermédiaires » (services et commerces d'usage courant mais non quotidien). Les *zones d'influence de chaque pôle de services* sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route et à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.





Le zonage en bassins de vie analyse la répartition des équipements et de leur accès. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est à dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de taille réduite. L'attention s'est ainsi focalisée dans différentes études sur les 1745 bassins de vie des villes de moins de 30 000 habitants, pour en décrire l'activité.

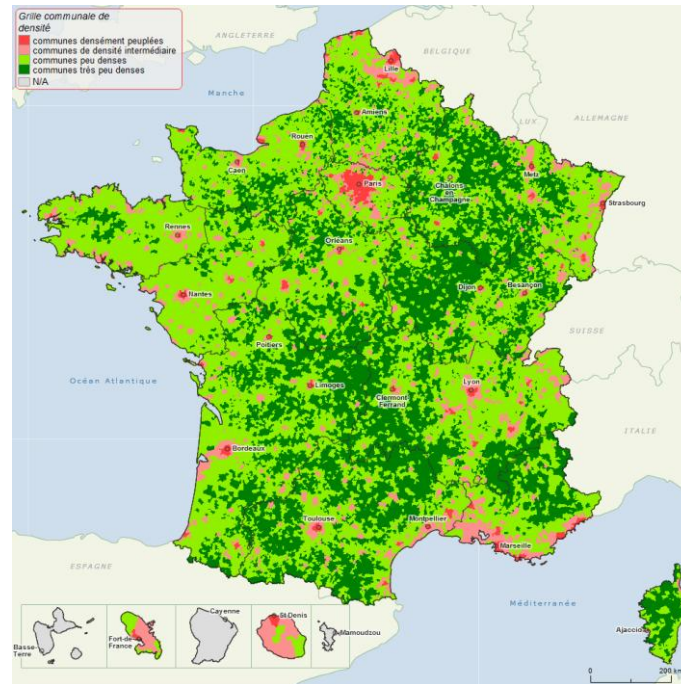
La grille communale de densité

Alors même que leurs populations sont de taille comparable, mais réparties différemment dans un espace plus ou moins étendu et dispersé, deux communes peuvent être classées très différemment dans les zonages précédents. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population (base 2011) à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend des travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens.

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes, visualisées sur la carte suivante :

les communes densément peuplées  ;
les communes de catégorie intermédiaire  ;
les communes peu denses  ;
les communes très peu denses .



La grande majorité des communes (90 %) sont peu densément peuplées en France. Ces communes ne regroupent que 35 % de la population. Les plus faibles densités (communes très peu denses) concernent un tiers des communes et seulement 4% de la population (2,6 millions). Trois quarts d'entre elles peuvent être considérées comme *isolées*, car éloignées de l'influence des villes. Trois quarts des communes très peu denses sont également situées à plus de dix minutes en automobile des services quotidiens.

Les typologies

Depuis la fin des années 1990, plusieurs travaux de synthèse sophistiqués ont tenté de rendre compte de la diversité des caractéristiques d'ensemble des territoires ruraux ou des « campagnes » françaises. Plusieurs typologies ont été mises au point en agrégeant à des niveaux très fins des indicateurs d'activité, de peuplement, de conditions de vie, de paysages, etc.

Il en est issu une riche cartographie documentée et interactive, ajustable aux niveaux territoriaux souhaités, disponible sur le site de l'Observatoire des territoires (www.observatoire-des-territoires.gouv.fr). Quelques-unes des cartes issues de ce fonds permettent d'analyser ci-dessous les transformations du monde rural.